

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments. /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

I A

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

### SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 225. — Lettre de Léon XIII à l'abbé Brugidou, 225. — Léon XIII et les protestants allemands 227. — La bénédiction du prêtre, 228. — La tragédie de Rawdon, 230. — Le programme de l'abbé Gayraud, 231. — Une lettre de Mgr Ségur à un dominicain, 232. — Les agonisants de chaque jour, 232. — Documents érigés par la loi des successions, 232. — La Franc-maçonnerie à Lourdes, 233. — L'union Franco-Canadienne 233. — Synode presbytérien au Manitoba, 235. — Une lettre de Mgr Ségur à un religieux, 253. — Mgr Freppel, 236. — Nécrologie, 237. — Le Courrier de St Antoine de Padoue, 237 — Nomination, 238. — Histoire du Cap-Santé, 238. — Memento hebdomadaire 240.

---

### Apostolat de la prière

#### PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que la belle œuvre des missions paroissiales se propage de plus en plus.

**RÉSOLUTION APOSTOLIQUE :** Contribuer de tout notre pouvoir à faire donner une mission dans notre paroisse.

---

### Lettre de Léon XIII à l'abbé Brugidou

On sait que le Souverain Pontife a jugé bon d'enlever à l'abbé Brugidou la gestion de l'œuvre de l'église St-Joachim, par

une lettre en date du 23 janvier. L'abbé Brugidou a refusé de se soumettre et en appelé aux tribunaux italiens qui lui ont donné gain de cause contre le Pape. Comme il a été question de cette lettre au cours du procès, *l'Osservatore Romano* vient d'en publier le texte authentique, que nous reproduisons ici. Il vaut mieux connaître les faits tels qu'ils sont, puisque cette affaire est maintenant publique.

“ Nous croyons opportun de donner une réponse directe à la lettre respectueuse que vous Nous avez adressée, en date du dix courant, pour vous manifester pleinement les sentiments de Notre âme.

Tout d'abord il Nous plaît de vous assurer que votre honnabilité personnelle, la rectitude de vos intentions et la sincérité de votre zèle sacerdotal restent intègres ; toute suspicion d'appropriations dolosives ou illégales à propos des comptes de la gestion pour la construction de l'église de Saint-Joachim est sans fondement.

C'est ainsi que toute insinuation malveillante est naturellement écartée à votre sujet,

Cette déclaration faite, Nous ne pouvons pas vous cacher le déplaisir et l'amertume que nous ont causés les actes douloureux qu'on a dû constater. La relation de la visite apostolique a mis en pleine évidence combien a été inconsidérée et imprévoyante la marche de l'œuvre qui vous a été confiée.

Il suffit de rappeler que conformément aux conditions imposées par Nous et souscrites par vous, les dépenses de la construction ne devaient pas dépasser un demi-million de livres, alors que, par suite de modifications arbitraires postérieures, ces dépenses ont été quadruplées et la moitié n'en est pas encore soldée et sans que l'œuvre soit achevée.

Recueillant ensuite des aumônes d'application de messes, au chiffre de 200,000 vous ne vous souciez de leur célébration qu'en faible partie, et contractiez ainsi une dette de conscience envers les fidèles et les trépassés qui en réclament encore l'emploi.

Au milieu des angoisses présentes du Saint-Siège réduit par suite de la calamité des temps à se soutenir avec l'obole des fidèles, vous avez mis le Souverain Pontife dans la dure nécessité de s'embarquer dans une dépense énorme pour achever un édifice que la piété du monde catholique destinait, à titre

d'hommage et de perpétuel souvenir, au Pape pour son jubilé épiscopal.

Les choses étaient arrivées à une si déplorable extrémité que, sans une diligente prévoyance, on se trouvait en présence des conséquences énormes qui auraient compromis et l'œuvre et votre personne.

Nous vous avons délivré de cette situation embarrassante et fatale, et ce n'était pas une mesure de rigueur mais un trait plein de piété de notre charité paternelle qui vous a sauvé d'un péril et d'un désastre imminent, et au lieu de vous en plaindre vous devriez en être reconnaissant et Nous en savoir gré.

Nous ne voulons pas croire que vous avez l'intention de transporter dans une autre partie de Rome le centre de l'"Adoration réparatrice" ; à ce sujet, Nous vous déclarons qu'il est de Notre ferme intention que le siège et la direction centrale de cette œuvre restent dans l'église de Saint-Joachim. Nous aurons soin de pourvoir que tout soit réglé en conformité des actes émanés de Nous à la louange et en faveur de cette œuvre.

Après tout cela, le meilleur parti que vous puissiez prendre sera de retourner en France, d'autant plus que vous n'avez aucune charge à remplir à Rome et que Nous savons que l'archevêque de Lyon est prêt à vous recevoir.

Si des intérêts particuliers vous retenaient encore à Rome, vous pourriez en charger une personne de confiance qui vous est connue.

Nous vous donnons Notre bénédiction apostolique dans la certitude que vous Nous obéirez docilement.

Du Vatican, 23 janvier 1897.

### Léon XIII et les protestants allemands

Léon XIII a reçu en audience particulière l'évêque de Munster, qu'il a fait venir à Rome pour être exactement renseigné sur les protestations des *évangéliques* allemands contre sa récente encyclique, à l'occasion du centenaire du B. Canisius, le grand adversaire de Luther. Il voulait aussi savoir ce que pouvaient avoir de fondé les menaces de certaines feuilles officieuses allemandes, de supprimer la légation de Prusse auprès du Vatican. L'évêque de Munster a déclaré au Pape que son encycli-

que a eu réellement le don de causer une grande fureur parmi les protestants ; mais ni l'empereur ni M. de Hohenlohe ne semblent disposés à donner aux " évangeliques " la satisfaction qu'ils réclament. Ils ne veulent pas que la Bavière reste seule à protéger, auprès du Saint-Siège, les intérêts des catholiques allemands.

### La bénédiction du prêtre

(Suite)

Un autre effet de la bénédiction du prêtre est d'affaiblir la puissance et l'influence de Satan. Il suffit d'un regard superficiel sur le rite des exorcismes pour comprendre que les bénédictions y sont très fréquentes. A la fête de l'Exaltation nous disons : *Ecce crucem Domini : fugite, partes adversæ. — Per signum crucis de inimicis libera nos, Deus noster.* La bénédiction du prêtre est donc d'un grand secours dans les tentations. Lactance écrit : " Celui qui a vu de ses yeux les démons sortir des corps des possédés lorsque Jésus-Christ le leur commandait, comprend la terreur des esprits infernaux en présence du signe de la croix. Or, de même que Jésus-Christ, vivant parmi les hommes, chassait tous les démons par une parole et calmait les malheureux que secouait leur fureur, ainsi ses successeurs chassent ces esprits au nom de leur Maître et par le signe de la croix. Oui, quand dans les sacrifices aux idoles, il se trouvait quelqu'un qui avait fait le signe de la croix, les payens ne pouvaient plus continuer leurs cérémonies, l'esprit de divination ne donnait plus de réponse, et leurs dieux, les démons, prenaient la fuite. Tant ils redoutaient ce signe !" (Liv. IV, cap. 24). Pour ce motif, la bénédiction du prêtre paraît avoir une grande utilité au confessionnal, lorsqu'on remarque que le péritent éprouve des difficultés à faire des aveux ou que la honte lui ferme les lèvres.

Un troisième effet de la bénédiction du prêtre est d'écarter les maux temporels, comme nous le voyons dans les formules nombreuses employées par l'Eglise. A Prime, à Complies, *Benedicat et custodiat nos*, après les antiennes : *Divinum auxilium.* Plusieurs fidèles qui ont l'habitude de faire le signe de la croix ont souvent reçu des secours inattendus : le signe de la Croix formé par le prêtre ne doit-il pas avoir encore plus d'influence ! Le prêtre, en effet, est médiateur entre Dieu et les hommes, et

doit offrir à Dieu des prières d'intercession pour les fidèles. Ainsi chaque prêtre devrait avoir la confiance d'être exaucé dans de semblables supplications, comme dit le Psaume XI : *Clamabit ad me et ego exaudiam eum*. Nous lisons dans la Vie de saint Romain qu'en bénissant le lieu de son séjour, il l'avait purifié des vipères et des serpents. Saint Jean l'Évangéliste, l'évêque saint Sabin et saint Benoît ont brisé, par le signe de la Croix, les coupes empoisonnées que l'on avait préparées pour eux. (Bénédition de la tempête, des champs, etc.)

Un quatrième effet de la bénédiction du prêtre est de procurer la guérison. Saint Pierre et saint Jean ont dit au paralytique devant la porte du temple : *Au nom de Jésus, lève-toi !* Saint Suintbert a guéri par sa bénédiction ceux qui étaient tourmentés de la goutte.

Dans tous les temps nous trouvons que le pouvoir de la bénédiction sacerdotale est très grand contre les maladies. C'est ainsi que saint Martin guérit par une simple bénédiction un enfant mordu par des serpents venimeux. Un aveugle vint un jour à l'évêque saint Eugène et le pria de lui rendre la vue. Saint Eugène le bénit, et l'aveugle put voir. Dans la Vie de la vénérable Catherine Emmerich nous apprenons que la bénédiction sacerdotale lui apportait souvent secours et soulagement. Elle disait elle-même : " La vie est pour moi un don de la bénédiction du prêtre. "

Au commencement de ce siècle le célèbre prince Alexandre de Hohenlohe a obtenu près des malades d'étonnants résultats par les bénédctions sacerdotales. Aussi ne devons-nous pas nous étonner si les personnes pieuses désirent, dans leurs maladies et leurs souffrances, recevoir la bénédiction du prêtre.

Enfin nous devons encore ajouter aux effets de la bénédiction du prêtre l'adoucissement des peines et la consolation qu'en reçoivent les âmes du Purgatoire. De même que l'eau bénite, la bénédiction sacerdotale les soulage dans leurs souffrances. Je connais un prêtre qui dans ses promenades passe toujours quelques instants au cimetière pour donner, dit-il, la bénédiction aux confrères défunts. Près de plusieurs tombes il récite le *Requiem aeternam*, etc., et fait le signe de la croix. Nous pouvons appeler cette prière la formule de bénédiction pour les âmes du Purgatoire. Car à l'*Introit*, le prêtre bénit avec ces paroles les pauvres âmes, de même qu'à l'*Absolutio ad tumbam*.

après l'oraison, où le missel prescrit cette bénédiction. La vénérable Catherine Emmerich dit à ce sujet : " La puissance de la bénédiction du prêtre pénètre jusque dans le purgatoire et rafraîchit, comme une rosée du ciel, les âmes à qui sa foi la destine. (1)"

### La tragédie de Rawdon

Nous n'avons pas l'intention d'en recommencer le triste récit. Les journaux en ont assez longtemps entretenu leurs lecteurs. Qu'il nous suffise de rappeler qu'un jeune homme, sans provocation aucune, a lâchement assassiné quatre membres de sa famille. Dubois et Shortis sont maintenant éclipsés par Tom Nulty.

Le seul point important, du moment que le coupable a avoué son crime, c'est l'enseignement que comporte ce drame de sang. Cependant la presse l'a passé sous silence, et la légèreté a probablement empêché la plupart des lecteurs d'y songer. On ne s'est préoccupé que de la cause occasionnelle du crime, lorsqu'il aurait fallu en chercher la cause première.

Cette cause première, le père du meurtrier l'a parfaitement mise en évidence, sans peut-être s'en douter. " Mon fils, a-t-il dit, passait le temps à s'amuser et ne travaillait presque jamais." L'oisiveté étant la mère de tous les vices, il est arrivé ce que l'on sait.

Son éducation religieuse et morale a été défectueuse, ses parents n'ont pas mis en pratique les recommandations suivantes de la sainte Ecriture : " Ne lui lâchez pas les rênes dans sa jeunesse et ne soyez pas inattentif sur ses dispositions. Courbez-lui la tête pendant qu'il est jeune châtiez-le de la verge pendant qu'il est enfant ; autrement il s'endurcira, il ne voudra plus obéir et il fera le chagrin de votre vie. "

C'est ce que dit assez clairement le curé de Rawdon, M. l'abbé Baillargé, dans une lettre reproduite par tous les journaux :

" Lorsqu'un enfant est élevé comme un chien vagabond, que l'on fouette de loin en loin, lorsqu'il crie trop fort, il n'arrive à rien de bon.

" Il ne devient pas fou, mais, si la passion s'allume en lui et s'il rencontre des obstacles (c'est l'histoire de Tom) il devient capable de tout et brise tout sur son chemin. Il suffit d'un jour,

(1) Etudes Ecclésiastiques.

il suffit d'une occasion pour donner à ce fruit dégénéré une maturité de potence."

Aujourd'hui l'autorité paternelle est tombée en quenouille dans la plupart de nos familles et les enfants sont très mal élevés, règle générale. Aussi à quinze ans ils ne reconnaissent plus l'autorité des parents, et dix ans plus tard, ils sont mûrs pour la potence.

Puisse cette leçon profiter à tous les parents qui négligent leurs devoirs sur le chapitre de l'éducation de leurs enfants !

### Le programme de l'abbé Gayraud

M. l'abbé Gayraud, député de Brest, vient de publier un article intitulé : " Un programme ; ce que les catholiques attendent du Cabinet ". Passant en revue toutes les lois que la franc-maçonnerie a fait promulguer par le Parlement, voici ce qu'il propose de faire de la loi scolaire :

" Oh ! je ne demande pas qu'on abroge cette loi. Mais ne pourrait-on y introduire un article additionnel, un amendement qui permit de faire une place à l'enseignement religieux dans le programme des écoles primaires, une place analogue à celle qu'il occupe dans les écoles de l'Etat ? "

La Semaine Religieuse de Cambrai répond à cette suggestion : Est-il bien certain que ce remède ne serait pas pire que le mal !

Ces tristes pensées occupaient mon esprit, lorsque vint l'heure de prendre mon bréviaire. La leçon que la Sainte Eglise m'y fit lire était tirée du prophète Ezéchiel ; elle disait : " La parole du Seigneur me fut adressée, disant : Fils d'un homme, adresse tes prédictions aux prophètes d'Israël qui prophétisent, et tu diras à ceux qui prophétisent, d'après leur cœur : Malheur aux prophètes insensés qui suivent leur esprit et ne voient rien. Vous n'êtes pas monté à la rencontre de l'ennemi, vous n'avez pas opposé un mur pour la maison d'Israël, afin de tenir ferme dans le combat au jour du Seigneur . . . Ils ont trompé mon peuple disant : Paix, et il n'y a point de paix. Mon peuple bâtissait un rempart, mais eux l'enduisaient de boue sans paille. Dis à ceux qui enduisent sans mélange que la muraille tombera. " (Jendi de la première semaine de novembre.)

### Une lettre de Mgr Ségur à un dominicain

“ Par charité, ne prêche jamais longtemps ; c'est le grand moyen d'attirer les gens et de faire un bien plus net. Soit très simple, très bon, très clair ; encourage toujours les gens, lorsque tu les as secoués. Tâche de mêler toujours quelque petit trait pour servir de signe sensible à la doctrine et pour la graver dans la tête des gens. La grosse affaire, après la prière et la préparation qu'il faut soigner beaucoup, c'est de ne jamais chercher à dire de belles choses, ni à plaire aux curés ou aux gens d'esprit devant qui on parle, mais à qui on ne parle pas : ce sont de bonnes choses, utiles et saintes, qu'il faut dire aux âmes afin de leur faire mieux connaître, mieux servir, mieux aimer Notre Seigneur et son Eglise, suppose les gens meilleurs qu'ils ne sont ; c'est le grand moyen de les améliorer. ”

### Les agonisants de chaque jour

Nous devons prier pour les défunts, mais il ne faut pas oublier les agonisants.

Le salut des âmes du purgatoire est certain, celui des agonisants ne l'est pas.

Et il en est aux environs de 100,000 chaque jour dans cette redoutable situation ; et pour un très grand nombre, la balance est comme hésitante : un secours, une prière, une bonne œuvre en leur faveur va leur attirer une grâce de repentir, les tourner vers Dieu et décider leur salut, leur éviter l'enfer, les conquérir à Dieu.

Prions donc beaucoup pour les âmes du purgatoire, mais n'oublions pas les agonisants.

### Documents exigés par la loi des successions

Du moment qu'une succession est ouverte, les héritiers ou légataires doivent transmettre au percepteur du revenu, dans les trente jours qui suivent le décès du testateur, une copie de son testament ; de plus, une déclaration assermentée et détaillée des biens, dettes et charges de la succession, dans les trois mois qui suivent le décès.

Si la succession souffre que ce délai expire avant de se mettre en règle, elle est passible de droits doubles et de la pénalité ; si à raison du montant peu élevé de la succession, il n'y a pas de droits à payer, elle est passible de la pénalité de cent piastres.

Toutefois s'il est impossible à une succession de produire dans les trois mois du décès du testateur la déclaration requise par la loi, elle doit dans ce délai produire une déclaration *intérimaire* assermentée et demander en même temps au percepteur du revenu un certain délai pour produire sa déclaration finale.

### La Franc-maçonnerie à Lourdes

La franc-maçonnerie italienne, d'accord avec la franc-maçonnerie française, avait ourdi une habile manœuvre pour jeter le discrédit sur les miracles opérés à Lourdes et fournir au public la preuve que les guérisons obtenues au sanctuaire n'avaient rien de miraculeux, mais étaient dues uniquement à des cas de suggestion.

Un affilié de la secte devait se rendre à Lourdes, s'introduire dans la confiance des principaux personnages de l'endroit, notamment des médecins, s'approcher des malades qui auraient été guéris, surtout des femmes, les interroger adroitement, réunir tous les indices qui pourraient faire croire à une guérison par suggestion, les dénaturer sans doute et les livrer au public pour démontrer " l'imposture " de Lourdes.

Les directeurs de la *Civiltà Cattolica* affirment avoir eu sous les yeux la lettre d'un haut gradé de la franc-maçonnerie qui traçait ainsi son programme à l'affilié qu'on devait envoyer à Lourdes ; il s'agit donc d'un fait qui est absolument prouvé. Quelle lumière il jette sur les agissements occultes de la secte !

### L'union Franco-Canadienne

Cette Société a été fondée en 1894, par l'abbé Auclair, curé de S. Jean-Baptiste de Montréal.

Elle repose sur le même principe que les sociétés d'assurance sur la vie, c'est-à-dire que la contribution des membres est fixée et graduée d'après leur âge.

Pour en faire partie, il faut professer la religion catholique.

n'appartenir, sans dispense de l'Ordinaire, à aucune société défendue, et parler la langue française.

Les avantages qu'elle offre à ses membres sont :

1°— Caisse des Malades. Moyennant une contribution mensuelle et une rétribution semi-annuelle de 50 centins, tout membre de la section des hommes, âgé de moins de 50 ans lors de son admission, s'assure d'un secours de cinq piastres par semaine durant tout le temps qu'il sera malade, telle période ne devant pas excéder quinze semaines par année, et, de plus, à sa mort, la société paie à sa famille la somme de cinquante piastres ;

2°— Caisse de Dotation. Ceux qui font partie de la caisse des malades ont le droit d'appartenir à une autre caisse dite Caisse de Dotation. En versant quelques centins de plus, chaque mois, le membre qui appartient à la Caisse des Malades assure sa famille, après son décès, d'une indemnité de \$250., \$500. ou \$1,000., selon le montant qu'il aura versé mensuellement.

De plus, tout membre invalide et appartenant à la Caisse de Dotation a droit de recevoir :

2°— \$75. par année pendant deux ans, à compter de la date de la maladie ;

2°— Au bout de deux ans, l'invalidité doit être reconnue par le médecin en chef de la société. À compter de la date de la déclaration de l'invalidité, le membre invalide ne paie plus pour la caisse des décès et il a droit de recevoir, trois mois après la déclaration d'invalidité, la moitié de son assurance en bon argent comptant, la balance étant payable à ses héritiers ou à lui-même, s'il n'est pas mort à l'âge de 70 ans.

Enfin, à l'âge de 70 ans, tout membre cesse de payer ses contributions à la caisse des décès et il a droit à un dixième de son assurance par année, en déduction sur le montant de sa police, bien entendu. Ainsi, une personne qui entrerait dans l'Union Franco-Canadienne à l'âge de 25 ans aurait à payer chaque mois 50 centins pour la Caisse des Malades et une somme additionnelle de 19 centins, si son certificat de dotation est de \$250. de 37 centins, s'il est de \$500. et de 74 centins s'il est de \$1,000. Voici donc que, pour s'assurer des secours efficaces en cas de maladie, en cas d'invalidité, et laisser, à sa mort, un millier de piastres, cette personne n'a qu'à verser chaque mois la minime somme de \$1.24. Il ne faut pas oublier, cependant, qu'elle aura à payer, de plus, la rétribution semi-annuelle de 50 centins.

### Synode presbytérien au Manitoba

Il vient de se tenir un synode presbytérien au Manitoba. Avant de s'ajourner, il a nommé un comité chargé de se mettre en communication avec les comités analogues des autres sectes protestantes.

Savez-vous pourquoi ? Afin de s'entendre sur les moyens à prendre pour faire une part plus large à l'enseignement religieux dans les prétendues écoles neutres ; en d'autres termes, pour protestantiser davantage les écoles publiques.

Ce qui démontre bien l'hypocrisie des sectes sur cette question, c'est l'aveu suivant du Synode :

Il a paru qu'une agitation dans ce sens serait prématurée, tant que la question scolaire ne serait pas réglée définitivement ; mais nous serions bien désappointés si le règlement permanent avait pour effet d'empêcher que l'enseignement religieux ne prenne une plus grande place dans l'école que celle qu'il occupe actuellement. Si l'on veut arriver à un résultat effectif, les églises doivent s'unir pour y travailler en commun et prendre la chose à cœur."

### Une lettre de Mgr Ségur à un religieux.

" Dieu soit béni de cette belle grâce qu'il t'accorde, à toi, si pauvre petit pécheur, qui n'avait de bon que ton bon cœur. On devrait t'appeler frère Madeleine, car c'est à Madeleine qu'il a été dit pour la première fois : " Beaucoup de péchés lui seront remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. "

Te voilà donc barbu comme un vrai capucin ? Allons, frère Barbon du courage ! Grandis en humilité, en paix, en égalité d'esprit, en bon caractère, en parfaite obéissance, à mesure que ta barbe grandit. Tu seras parfait quand ta barbe touchera terre : seulement, ne triche pas, et ne te mets pas à quatre pattes. Adieu, petit frère Barbu, petit frère Barbon. Je t'embrasse au-dessus de la barbe, sur tes deux vénérables joues. Mille affectueux et fraternels souvenirs à toute la chère communauté des Pères et des Frères. Je me recommande à vos prières à tous. C'est aujourd'hui pour moi un grand et bon jour : il y a treize ans que je suis devenu tout à fait aveugle et que le bon Dieu, miséricordieux et clément, m'a mis de force dans un petit

cloître portatif, dont personne que lui ne peut forcer la clôture. La paix soit dans leur cher cœur.

### Mgr Freppel (1827-1891)

*Suite*

“ La parole est à M. le député Freppel, ” dit Gambetta, président de la Chambre, la première fois que montait à la tribune l'évêque d'Angers. La droite murmura, la gauche applaudit. “ Monsieur le président, dit l'orateur, vient de me donner un titre qui m'honore et dont je me glorifie. ” Par ce seul mot, il mettait de son côté, les rieurs, le bon sens et la politesse.

C'était son début au Parlement. Une première fois déjà, c'était en 1871, il avait couru les chances du métier. Paris lui avait donné 84.000 suffrages. Cet échec ne l'avait pas détourné de la politique. Il y avait pris une place nettement caractérisée comme champion à la fois des droits de l'Eglise et de la monarchie légitime. En 1873, il anathématisait Victor-Emmanuel, spoliateur de la papauté. Dans une lettre célèbre, il adjurait le maréchal M. Mahon, président de la République, d'ouvrir le chemin du trône au chef de la maison de France.

Lorsqu'il accepta la candidature à Brest, il fut élu par 8703 voix contre 4180, données à son concurrent. Son mandat lui fut constamment renouvelé. Il devint même si populaire en Bretagne, qu'une ruse des radicaux, au temps du scrutin de liste, fut d'inscrire le nom de Mgr Freppel à la suite des leurs, mais en plus du nombre des éligibles, de manière à l'exclure, tout en bénéficiant de son patronage.

Il enthousiasmait ses électeurs. Un brave paysan auquel il avait serré la main disait en la montrant à ses amis : “ En voilà une qui ne verra pas d'eau de quarante jours, bien sûr ; il faut garder ces choses-là. ” A chaque élection nouvelle, il voyait sa majorité s'accroître.

Son premier discours fut une interpellation à propos de l'expulsion des Ordres religieux. Le ministre Constant essaya de répondre. Ses arguments à air patelin vinrent se briser contre l'irréfutable logique de Mgr Freppel. Les affirmations, broyées sous une argumentation juridique, apparurent ce qu'elles étaient, une vaine tentative de cacher sous un semblant de légalité une criante injustice et une atteinte à la liberté.

Vaincue sur le terrain de la justice et du bon sens, la majorité veut procéder par voie d'intimidation. " Messieurs, réplique-t-il je suis Alsacien et je représente des Bretons, c'est vous dire que vous aurez à vaincre deux ténacités au lieu d'une ; c'est peut-être beaucoup. " La tribune était conquise. Depuis ce jour, jusqu'au 17 décembre 1891, moins d'une semaine avant sa mort, Mgr Freppel a prononcé plus de 200 discours au Palais Bourbon. Le nombre est moins étonnant encore que la variété des sujets abordés, la sûreté de la doctrine, l'abondance des informations et la force des preuves. Il est peu de sujets venus en délibération durant ces onze années, sur lesquels il n'eut à émettre son avis motivé.

(A suivre)

### Nécrologie

Le Révérend Monsieur Albert Beaulieu, décédé le 22 Nov au collège de Lévis, était membre de la Caisse ecclésiastique St Joseph, de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec et de la société d'une messe, section *diocésaine*.

Le Révérend Monsieur Charles Pouliot, ancien curé, décédé le 23 Nov. à l'hospice de Lévis, était membre de la caisse ecclésiastique Saint Joseph, de la congrégation du Petit Séminaire de Québec et de la société d'une messe, *section provinciale*.

Le Rvd M. Narcisse Bellenger, ancien curé de Deschambault, décédé le 27 de Novembre à Montauban, était membre de la caisse ecclésiastique St-Joseph, de la congrégation du Petit Séminaire de Québec et de la société d'une messe, *section diocésaine*.

Son service et sa sépulture ont eu lieu à Montauban, mercredi le 1er Dec. à 9½ heures.

B.-PH. GARNEAU, *Ptre, Secrétaire*

Arch. de Québec, 29 novembre, 1897.

### Le Courrier de Saint Antoine de Padoue

Reconnaissance à St Antoine pour la guérison d'une maladie dangereuse, due à son intercession. Je lui demande aujourd'hui deux nouvelles faveurs. Si je suis exaucée, je promets de le faire publier et de donner \$ 1.00 par mois, pendant un an, pour l'œuvre du pain de St Antoine.

### Nominations

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Administrateur du diocèse de Québec, ont été nommés :

Mr l'abbé U. Brunet, vicaire à St-Roch de Québec ;

Mr l'abbé P. Godbout, vicaire à St-Jean-Baptiste de Québec ;

Mr l'abbé A. Boilard, vicaire à St-Thomas de Montmagny ;

Mr l'abbé Eug. Hudon, vicaire à St-Laurent.

B.-PH. GARNEAU, *Ptre, Secrétaire.*

Arch. de Québec, 23 novembre, 1897.

## HISTOIRE DU CAP-SANTÉ

(Suite)

On y voit de temps à autre certains désordres qui font gémir sans doute ; mais on est surpris encore de ne pas les voir se renouveler plus souvent, quand on considère les occasions multipliées de désordres qui existent dans la paroisse, les unes habituellement, les autres par accident.

Au nombre de ces occasions de désordres, sont les différents chantiers établis dans la paroisse, et qui y attirent nécessairement des gens dont les mœurs sont plus qu'équivoques, des gens sans religion, et qui n'en observent pas les devoirs, des personnes enfin dont la compagnie et la société produisent nécessairement ce qu'on doit en attendre : *cum perverso perverteris.*

Une autre cause de désordres, c'est la multitude des cabarets dont le nombre n'était pas moins de dix ou onze en 1829 (1) la paroisse du Cap-Santé étant d'abord un lieu de passage et de relais pour les voyageurs, il est devenu nécessaire qu'il y eût plusieurs maisons destinées pour les recevoir ; mais cette nécessité servant de prétexte à la cupidité, les a fait multiplier au delà du vrai besoin. Cette multitude de cabarets offre à ceux qui sont déjà adonnés à la boisson des occasions trop faciles, pour qu'ils n'en profitent pas ; et à ceux qui n'en ont pas encore formé l'habitude, des occasions bien dangereuses de la contracter.

Il y a des ivrognes dans la paroisse ; cependant le nombre

(1) Il n'y en a plus un seul depuis longtemps.

(L'abbé D. G.)

quoique toujours trop grand; n'est pas excessif, et tel qu'on aurait lieu de le soupçonner, d'après la population et le nombre des cabarets. Ce qu'il y a de plus, ce sont des hommes puissants à boire, des hommes qui ne passent pas pour ivrognes, parce qu'ils ne boivent pas habituellement, et que lors même qu'ils boivent, ce n'est pas jusqu'aux derniers excès et jusqu'à perdre la raison. Ce sont pourtant des personnes qui aiment trop la boisson, et qui dans l'occasion en font un usage que la raison et la religion réprouvent également. Or le nombre de cette sorte de personnes n'est pas médiocre, et il se compose peut-être plus de jeunes gens que de personnes avancées en âge. Quelle triste perspective pour l'avenir ! (1)

Une autre cause de désordres, c'est le peu de soin des parents sur leurs enfants; la trop grande liberté dont ils les laissent jouir pour aller, venir, courir aux assemblées, veillées, jeux, etc. la conduite plus qu'imprudente des pères et des mères qui, soit par une confiance, que le bon sens condamne, dans la vertu présumée de leurs enfants, soit par le désir de s'en débarrasser, en les mariant aussitôt que l'occasion peut s'en présenter, ne voient plus rien, en un mot sont frappés d'aveuglement sur tout ce qui se passe, même sous leurs yeux, dans la fréquentation des jeunes personnes de l'un ou de l'autre sexe. De là, dans les jeunes gens et dans les jeunes filles, une certaine retenue à l'extérieur, quelque chose qu'on prendrait d'abord pour de la modestie, et qui n'est rien moins que de la retenue.

Enfin nous mettons au nombre des occasions de désordres, le luxe qui est monté à un point réellement affligeant, et dont les suites servent déjà de punition aux pères et mères qui l'ont laissé s'introduire dans leurs familles. (2)

Ce tableau, tout sombre qu'il est, exige encore quelques couleurs. Nous ajoutons donc qu'il y a dans la paroisse un certain nombre de personnes, ne comprenant fort heureusement que peu d'individus, qui semblent avoir oublié entièrement les devoirs de la religion, ou qui n'en accomplissent que ce qui leur plaît et quand bon leur semble. Est-ce à l'impiété ou seulement à la paresse et à l'indolence, qu'il faut attribuer cette conduite ?

(1) La disparition des auberges a fait cesser les désordres causés par l'intempérance, et sous ce rapport, les choses sont assez bien maintenant.

(L'abbé D. G.)

(2) Depuis cette époque, le luxe a plutôt augmenté que diminué.

(L'abbé D. G.)

Nous n'hésitons pas à dire, que, pour quelques-uns, c'est l'impiété, ou si l'on veut l'indifférence pratique en fait de religion, qui les tient dans cet engourdissement. Quant aux autres, nous croyons que la paresse et la négligence sont les causes principales de leur défaut d'action.

Cependant la parole de Dieu est annoncée exactement ; et cette paroisse a toujours eu des curés qui ont mis au nombre de leurs premiers devoirs celui d'instruire et de catéchiser ; mais quel bien peut produire la parole divine dans des personnes qui ne l'écoutent pas, ou qui ne viennent pas même l'entendre. (1)

Enfin un dernier trait par lequel nous terminerons ce tableau du mauvais côté de la paroisse : c'est un esprit de mauvaise foi qui se montre et qui perce en mille circonstances ; une opposition décidée à la vérité, quand elle démasque la mauvaise foi ; une obstination marquée et la plus déraisonnable à tenir à des préjugés, à des travers d'esprit, quand ils favorisent leur cupidité ; enfin, un esprit vil et bas, qui souvent aveugle sur les premiers principes de la justice.

Les couleurs qui composent ce tableau ne sont pas flatteuses sans doute ; aussi sommes-nous bien éloigné d'en vouloir appliquer les traits à tous indistinctement ; et s'il y a en toutes choses des distinctions à faire, c'est surtout ici qu'il faut faire usage de cette règle.

Nous venons de représenter la paroisse sous les rapports qui lui sont le plus défavorables, ou si l'on veut, nous l'avons montrée sous son plus mauvais côté ; pour rendre justice à tous, montrons-la maintenant sous le côté opposé.

(A suivre)

---

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Ste-Anne de Beaupré, le 5 ; au couvent de St-Ephrem, le 7 ; à St-Pierre du Sud, le 9 ; au couvent de St-Casimir, le 11.

---

(1) C'est justice de dire qu'il y a eu une amélioration notable sur ce point.  
(L'abbé D. G.)